



**RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE A
PARIS
Juin 2019**

Introduction

Conformément à votre ordre de mission n°109/CAB/MINET/PLAN/MBL/ITIE-RDC/kcd/2019 du 25 avril 2019, moi-même et une délégation du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, avons accompagné le Directeur de Cabinet Adjoint du Chef de l'Etat en Charge des Finances, Monsieur Nyembo Mbuiza Guylain à la Conférence Mondiale de l'ITIE, au titre de Chef de la délégation et Représentant personnel du Président de la République, SE Felix TSHISEKEDI, empêché. Cette délégation était composée d'Experts du Gouvernement, des Entreprises minières et pétrolières ainsi que de la Société Civile.

Cette 8^{ème} conférence de l'ITIE, s'est tenue à Paris, en France, pays hôte, du 17 au 19 juin 2019, avec pour thème phare : « Ouvrir les données, renforcer la confiance ».

Cette rencontre qui a lieu tous les trois ans, demeure le lieu par excellence des échanges sur la gouvernance du secteur extractif et une opportunité de renforcer le dialogue multipartite sur la transparence face aux défis de la mise en œuvre de la Norme. 52 pays de mise en œuvre ont pris part activement à la conférence. Les personnalités politiques de haut niveau ont donné leur vision de la mise en œuvre de l'ITIE dans leur pays. Plusieurs autres pays ont exprimé leur intention d'adhérer aux principes de l'ITIE.

DU DEROULEMENT DE LA MISSION

Arrivé à Paris le dimanche 16/06/2019, Monsieur le Directeur de cabinet Adjoint du Chef de l'Etat « DIRCABA », s'est entretenu, dans la soirée, avec les membres de la Commission préparatoire de la conférence. . L'objectif principal de cette séance était, non seulement de prendre un premier contact avec la commission, mais aussi et surtout d'échanger sur ses deux interventions prévues respectivement pour lundi 17 et mercredi 19 juin 2019.



Abordant globalement ces deux interventions, les participants ont relevé un certain nombre de points d'attention par anticipation des préoccupations et attentes de l'ITIE Internationale et de différents partenaires présents à la Conférence.

Il s'agit, notamment, des questions relatives à :

- La mutation de l'artisanat minier vers la petite mine pour sa formalisation et son intégration dans le processus ITIE ;
- La répartition des recettes de la redevance minière entre le Gouvernement Centrale, les Provinces, les Entités territoriales décentralisées (ETD) et le Fonds pour les générations futures ;
- La gestion des Entreprises publiques et la publication de leurs états financiers ;
- La discussion autour de l'application de certaines dispositions du Code minier
- L'engagement du Gouvernement Congolais à soutenir et poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE.

II. DE LA PARTICIPATION

52 pays mettant en œuvre la norme ITIE ont pris part active à la conférence mondiale, à savoir : (1) Afghanistan, (2) Albanie, (3) Azerbaïdjan, (4) Burkina Faso, (5) Cameroun, (6) Colombie, (7) Côte d'Ivoire, (8) Ethiopie, (9) Ghana, (10) Guatemala, (11) Guinée, (12) Honduras, (13) Indonésie, (14) Irak, (15) Kazakhstan, (16) République Centre Africaine, (17) République Démocratique du Congo, (18) République Dominicaine, (19) République Fédérale d'Allemagne, (20) République

Kyrgyz, (21) Libéria, (22) Madagascar, (23) Malawi, (24) Mali, (25) Mauritanie, (26) Mongolie, (27) Mozambique, (28) Myanmar, (29) Mexique (30) Nigéria, (31) Norvège, (32) Papuasie Nouvelle Guinée, (33) Philippines, (34) République du Congo, (35) Sao Tomé et Principe, (36) Sénégal, (37) Seychelles, (38) Sierra Leone, (39) Suriname, (40) Tajikistan, (41) Tanzanie, (42) Tchad, (43) Timor-Leste, (44) Togo, (45) Trinité et Tobago, (46) Ukraine, (47) Royaume Uni, (48) Pays -Bas, (49) Guyane, (50) Zambie, (51) Pérou, (52) Argentine.

D'autres pays comme la France et le Zimbabwe, ont participé respectivement comme pays hôte et comme observateur. Le Zimbabwe a émis le vœu d'adhésion très prochainement.

Les coordonnateurs nationaux se sont réunis pour examiner les progrès réalisés par les pays mettant en œuvre l'ITIE et d'autres questions politiques liées à la mise en, notamment, au processus de validation des pays sur base de la Norme 2016.

DU PROGRAMME

1^{er} Jour : le 17 juin 2019

I. LA REUNION DES COORDONNATEURS NATIONAUX

Cette réunion avait pour objectifs principaux le partage des meilleures pratiques dans la mise en œuvre de l'ITIE et la présentation de la nouvelle Norme 2019. Elle a connu une participation active de madame le coordonnateur de l'ITIE -RDC.



Madame Helen Clark, Présidente élu de l'ITIE International a profité de cette occasion, pour remercier les coordonnateurs nationaux ainsi que leurs Secrétariats techniques pour leur participation effective à la modification de la Norme 2016 et a promis la pro activité du Secrétariat International dans la mise en œuvre de la nouvelle Norme 2019. En outre, elle a donné un aperçu des changements intervenus à la Norme 2016 et a expliqué les motivations qui y ont conduits. A savoir : les expériences de la mise en œuvre par les pays, les rapports de validation et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des exigences.

Ces changements ont pour objectifs de :

- Rendre le texte flexible,
- Refléter les bonnes pratiques de plusieurs pays,
- Réduire la charge du travail,
- Introduire la souplesse sur la consolidation des pratiques de divulgation des informations,
- Mettre l'accent sur les données les plus importantes.

- Eviter la bureaucratie
- S'assurer que le public a accès aux informations utiles et à temps.

D'autres questions ont aussi été débattues au cours de cette réunion, notamment :

- L'impact de la validation : il y a des pays qui seront validés sur base de la Norme 2016 et d'autres 2019. Les pays étant en cours de validation, le seront sur base de la norme 2016. Une période d'adaptation est très importante.
- La production des rapports ITIE en 2019 : les pays devant produire les rapports ITIE en 2019 le feront sur base de la norme 2016.

L'entrée en vigueur de l'exigence 2.5 sur la propriété réelle

Cette exigence deviendra obligatoire à partir de janvier 2020. L'évaluation comportera deux parties :

- la partie technique sur les éléments de l'exigence et leur mise en œuvre de 2020 en 2022 ;
- l'évaluation de l'efficacité. Pour les pays ayant reçu la note de satisfaction en 2019, la validation de l'exigence 2.5 se fera en 2021.

L'accent sera mis sur la mise en œuvre des mesures arrêtées pour rencontrer cette exigence.

Les difficultés rencontrées par certains pays mettant en œuvre l'ITIE de publier les informations requises par l'exigence 5 de la Norme : Les pays sont tenus de publier une description de la répartition des revenus provenant des industries extractives.

La distinction de la divulgation systématique de la publication en ligne : chaque Groupe Multipartite devra convenir du format de publication des informations et de la manière dont ces informations seront rendues accessibles au public.

Concernant l'engagement des Etats, la norme doit être considérée comme un outil pour améliorer la transparence et la gouvernance du secteur extractif et non comme une charge supplémentaire.

Tous les pays devant publier leurs rapports ITIE en 2019 et pour ceux qui sont soumis au processus de validation au cours de cette même année, ils les feront sur base de la Norme 2016. La Norme est à vous et non au Secrétariat International. Elle est un outil pour la gestion efficace du secteur extractif. Si elle ne concerne pas votre pays,

ignorez-là mais si oui, faites-là connaître et faite-le savoir au Conseil d'Administration et nous vous aiderons à la mettre en œuvre.



Fredrick Reinfeldt, Président sortant a saisi l'opportunité pour faire ses adieux aux coordonnateurs nationaux.

II. LA REUNION DE LA SOCIETE CIVILE

La participation à cette réunion s'est fait sur invitation. N'ont participé que les membres de la Société civile qui accompagnent le processus ITIE.

DONNEES EXTRACTIVES : UTILISATION, IMPACT, COLLABORATION

Session organisée par Global Witness et Naturel Resource Governance Institute (NRGI) et OXFAM. Les échanges ont tourné autour de l'utilisation des données ITIE, le format et son impact auprès des parties prenantes.

43^{ème} REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Seuls les membres du Conseil d'Administration ont participé. Ils ont débattu et décidé de la validation des papiers de mise en œuvre.

- Awa Marie Coll-Seck, ministre d'État et présidente de l'ITIE Sénégal succède à Marième Diawara Thiaw, Secrétaire Permanente / Coordinatrice du Secrétariat de l'ITIE au Sénégal, parmi les membres du conseil d'administration représentés dans les pays en développement.
- Le Conseil a approuvé les mises à jour de la politique de données ouvertes de l'ITIE de norme ITIE
- Le Conseil d'administration a approuvé les modifications finales à la norme ITIE 2016 et aux dispositions transitoires.
- Le Conseil a approuvé les amendements aux statuts de l'ITIE.
- Le Conseil a décidé d'étendre Cowater Sogema International en tant que Validateur indépendant pour les Validations de 2019.
- Le Conseil d'administration de l'ITIE a adopté un modèle de données de synthèse révisé.

- Le procès-verbal de la 42ème réunion du Conseil d'administration à Kiev, en Ukraine, est approuvé.
- Le Conseil d'administration a donné son accord de principe aux propositions de clarification et de modification des exigences de l'ITIE.
- Le Conseil a adopté des critères pour l'examen des nouveaux développements et des informations divulguées après le début de la validation.
- Changements au sein du conseil : Marième Diawara Thiaw, secrétaire permanente / coordinatrice, Secrétariat de l'ITIE, Sénégal, succède à Mankeur Ndiaye, président du Comité national de l'ITIE Sénégal, issu du groupe des pays mettant en œuvre l'ITIE.
- Changements au conseil: Chris Murgatroyd , chef adjoint, Département de la gouvernance, des sociétés ouvertes et de la lutte contre la corruption, Division du développement économique au Département du développement international (DFID, Royaume-Uni), succède à Judith Herbertson, de la circonscription électorale des pays qui apportent leur soutien.
- Changements au conseil : **Geneviève Van Rossum**, ministère des Affaires étrangères, France et **Sören Dengg** , ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, Allemagne remplacent Rosmarie Schlup et Dirk-Jan Koch en tant que membre à part entière du conseil et suppléant (circonscription de soutien des pays).

En ce qui concerne les validations, les décisions ci-après ont été prises.

PAYS	DECISIONS
Mali	Des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE. Validation
Sierra Leone	avait réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE.
Pérou	Des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE.
Albanie avait	Progrès significatifs grâce à des améliorations considérables.

Madagascar	Levé de la suspension de Madagascar, Date limite de déclaration donnée.
Allemagne	Avait globalement progressé de manière satisfaisante dans la mise en œuvre de la norme ITIE.
Tchad	Validation, Tchad Tchad a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE.
Guatemala	Levée de la suspension. Date limite de déclaration donnée.
Tanzanie	Est éligible pour une extension pour la deuxième validation. Demande d'extension
Libéria	N'était pas éligible pour une prolongation de la validation.
IRAK	Demande d'implémentation adaptée approuvée.
São Tomé-et-Principe	Demande d'implémentation adaptée
Togo	Levé de la suspension du Statut du pays,
Trinité-et-Tobago	A réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE.
Norvège	A globalement progressé de manière satisfaisante dans la mise en œuvre de la norme ITIE.
Éthiopie	A réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE.
Nigéria	A globalement progressé de manière satisfaisante dans la mise en œuvre de la norme ITIE.
Mauritanie	A globalement réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE, avec des améliorations considérables pour plusieurs exigences individuelles.
Malawi	Avait réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE.
Guinée	Avait réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE.
Ghana	Avait réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la norme ITIE, avec des améliorations considérables pour plusieurs exigences individuelles.
Argentine	Admis comme pays candidat à l'ITIE.

Suriname	N'était pas éligible à une demande de prolongation et qu'il était suspendu. Demande d'extension de Suriname
Sao Tomé-et-Principe	Demande d'extension, Sao Tomé-et-Principe N'était pas éligible pour une demande de prolongation. Le rapport ITIE 2016 retardé a été publié le 22 février 2019 et le rapport de suivi annuel 2017 le 25 février. La suspension n'a pas été appliquée, conformément à la pratique antérieure.
Afghanistan	N'avait pas publié le rapport ITIE couvrant l'exercice clos le 20 décembre 2016 à la date limite fixée au 20 décembre 2018. L'Afghanistan est actuellement suspendu pour insuffisance de progrès lors de la validation.
République du Congo	Demande d'extension, République du Congo n'était pas éligible pour une demande de prolongation. Le rapport ITIE 2016 retardé a été publié le 18 février 2019 et la suspension n'a pas été appliquée, conformément à la pratique antérieure.
Cameroun	Demande d'extension n'était pas éligible à une demande de prolongation. Le rapport ITIE 2016 retardé a été publié le 21 février 2019 et la suspension n'a pas été appliquée, conformément à la pratique antérieure.
Mali	Demande d'extension de validation, est éligible pour une prolongation de sa deuxième échéance de validation.
Libéria	Avait publié le rapport ITIE 2015/16, mais n'avait pas publié le rapport d'avancement annuel 2017 avant la date limite du 31 décembre 2018, date limite de déclaration,
Togo	Suspendu pour ne pas avoir respecté la date limite du rapport d'avancement annuel 2017.
Madagascar 2017.	Suspendu pour avoir dépassé la date limite du rapport d'avancement annuel.
Guatemala	Suspendu pour n'avoir pas respecté les échéances du rapport ITIE 2016 et du rapport d'avancement annuel 2017.
Afghanistan	avait globalement réalisé des progrès insuffisants dans la mise en œuvre de la norme ITIE.

Gouvernance de l'ITIE

Les membres de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) a confirmé la nomination du l'hon. Helen Clark en tant que présidente de l'ITIE, ancienne Premier ministre de la Nouvelle-Zélande entre 1999 et 2008, ancienne administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pendant deux mandats de 2009 à 2017, Madame Clark a dirigé l'organisation, a présidé le Groupe des Nations Unies pour le développement, un comité composé des responsables de tous les fonds, programmes et départements des Nations Unies travaillant sur les questions de développement.

Fredrik Reinfeldt, Président sortant de l'ITIE, a déclaré: *«Je suis ravi que Helen Clark m'aie remplacée à la présidence de l'ITIE. La gouvernance des ressources extractives est l'un des problèmes les plus pressants du XXI^e siècle. Les précédents rôles de leadership d'Helen dans le développement mondial la rendent parfaitement qualifiée pour ouvrir de nouvelles perspectives de dialogue sur le rôle des ressources extractives dans le développement durable. Au cours des 12 dernières années, l'ITIE est passée d'une initiative à une norme mondiale pour la bonne gouvernance du secteur. Je voudrais rendre hommage au réseau de parties prenantes et de partenaires qui ont élaboré la norme et l'ont utilisée pour poursuivre des réformes concrètes et améliorer les investissements. »*

Helen Clark a exprimé sa gratitude pour le travail des précédents dirigeants de l'ITIE et a déclaré: *"À l'ITIE, je travaillerai avec plus de 50 pays dans le monde pour améliorer la transparence, la responsabilité et la gouvernance, et pour élever le niveau de la gouvernance extractive. Je suis reconnaissant au rôle que Fredrik et le Conseil sortant ont joué pour forger un consensus sur la norme révisée ITIE 2019 et je suis impatient de faire avancer ce travail important.*

LA CONTRIBUTION DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET A PETITE ECHELLE ET DES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU DEVELOPPEMENT DURABLE : L'EXTRACTION DE DONNEES

Les intervenants dans ce panel sont venus du Burkina Faso, de la République Centrafricaine, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo et autres pays, de la Tanzanie, ... Plusieurs panels ont été organisés afin de permettre aux acteurs de présenter la vision de leur nation sur l'exploitation artisanale des minerais.

De la République Démocratique, deux intervenants ont pris la parole notamment le Directeur de Cabinet Adjoint du Chef de l'Etat, Nyembo Mbwezya Guylain et Jimmy Muguriek, membre de la Société Civile au Comité Exécutif de l'ITI-ERDC. Le DIRCABA a confirmé la prise en charge du secteur artisanal dans la loi minière de la RDC mais le secteur reste encore moins structuré, les informations difficiles à capter, les activités informelles et illégales. Le gouvernement congolais a le souci d'organiser les artisans en coopérative et ainsi faire la traçabilité des minerais sortants, a-t-il martelé. Etant une source majeure de production de minéraux et un moteur de l'activité économique des artisans des zones rurales, le secteur ne génère généralement pas de revenus officiels pour l'État.

11ème JOURNEE : LE 18 JUIN 2019

1ère SEANCE PLENIERE : OUVRIR LES DONNEES, RENFORCER LA CONFIANCE –LA GOUVERNANCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DANS LE MONDE

La journée a débuté par la séance plénière d'ouverture. Madame la présidente de l'ITIE a donné les orientations sur les changements des exigences de la Norme. A été également souligné, l'importance de la Transparence dans les Industries Extractives dans la mobilisation des pays et les efforts des Etats à mettre en œuvre la norme. La participation de la société civile mondiale dans le soutien de la mise en œuvre de la transparence et de la redevabilité est sans équivoque.

D'entrée de jeu, Son Excellence Faustin Archange Touadéra, Président de la République Centrafricaine, seul Président présent aux assises, a présenté les attentes de son pays vis-à-vis de l'ITIE et de son désir de réintégrer le processus, après sa suspension due à la crise militaro-politique qui a ravagé le pays. Il a promis d'adapter la norme 2019 à la gouvernance des ressources naturelles de son pays. Il a souligné que les crises que traversent son pays ne les empêcheront pas de se relever, mais leur donne la force de continuer la mise en œuvre de l'ITIE malgré sa suspension. La conférence mondiale est pour lui le lieu par excellence de lancer la demande d'intégration de la RCA à l'ITIE.

Angel Gurría, Secrétaire Général de OCDE a souligné le rôle important de l'ITIE. Pour lui, la transparence est la clef de la responsabilité et permet de lutter contre les inégalités et la méfiance. Il y a un problème de confiance aujourd'hui dans le monde entre les gouvernés et les gouvernants et seul 20 % des concitoyens pensent pour leur intérêt que pour l'intérêt général.

On y observe un écart profond entre les nantis et les pauvres et 49 % de la population est moins informé. La crise est au cœur de cette méfiance et la transparence doit nous aider à refaire la confiance. De cette population pauvre, 3,5 milliard des personnes vivent en Afrique, +29 % des exportations de l'Afrique dépendent des ressources naturelles. L'OCDE met l'accent sur les bénéficiaires effectifs qui sont parfois cachés, ce qui crée de la méfiance.

Carolina Sanchez de l'Argentine a annoncé que son pays a rejoint ITIE en février 2019 et les produits comme le lythum, le gaz de schiste et autres sont la base de leur économie.

Le défi majeur actuel pour l'Argentine est l'intégration de la transparence dans les politiques publiques. Donc, la Norme ITIE est une opportunité pour l'Argentine, pays qui va arbitrer la prochaine conférence mondiale d'ici trois ans (Buenos Aires).

Elisa Peter, Directrice de Publiez Ce Que Vous Payez a souligné le travail que font les coalitions nationales de PWYP à travers le monde pour faire avancer la transparence dans les industries extractives et leurs engagements dans les différentes structures.

11ème SEANCE PLENIERE : DE LIMA A PARIS – QU'A ACCOMPLI L'ITIE ?

Au cours de cette session, le président a remis des Prix du Président de l'ITIE aux pays qui ont fait preuve de leadership, de détermination et d'initiative dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le président sortant a aussi présenté le rapport de suivi de l'ITIE pour 2019. Les membres de chaque collège siégeant dans le conseil d'administration d'ITIE, ont présenté, chacun à son tour, leurs expériences au conseil, depuis leur nomination à LIMA, en 2016.

RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

- Engagement de la RDC a continué la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.



Fait à Kinshasa, le 23 juillet 2019

Holenn Agnong Marie Thérèse

Coordonnateur National a.i de l'ITIE-RDC

